

AVIS DE CONCOURS



Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2020, les concours d'

ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Catégorie B - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

Nombre de postes : 30 postes (concours externe : 12 ; concours interne : 12 ; troisième concours : 6)

Conditions d'inscription		Date des épreuves	Période d'inscription
Concours externe	<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><i>Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles (consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription).</i></p>	<p>Epreuves écrites : 21 janvier 2020 en Ile-et-Vilaine (lieu à déterminer ultérieurement)</p> <p>Epreuves d'admission : courant 2ème trimestre 2020 en Ile-et-Vilaine (lieu à déterminer ultérieurement)</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure des concours, disponible sur le site du CDG 35 (www.cdg35.fr).</p>	<p>La période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée du 11 juin au 3 juillet 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ en priorité, par pré-inscription sur le site Internet du CDG 35 : www.cdg35.fr, minuit dernier délai (heure métropolitaine). <p>Attention : la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site Internet ne sera validée qu'à réception, par le CDG 35, du dossier imprimé par le candidat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A titre exceptionnel, par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23), libellée aux nom et adresse du demandeur. <p>La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 11 juillet 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ par voie postale au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, le cachet de la poste faisant foi ; ➤ à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 17h00 dernier délai.
Concours interne	<p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2020.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen. Les candidats devront être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit pour la session 2020, au 11 juillet 2019.</p>		
Troisième concours	<p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier 2020, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>		

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le Centre de Gestion 35 ou téléchargé sur le site du CDG 35.

Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission de la demande de dossier ou du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève,...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.

**Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine - Service Concours Examens
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex**